חת

PEUPLE DE GENÈVE

DEPUIS

LA RÉFORME JUSQU'A L'ESCALADE

PAR

AMÉDÉE ROGET

TOME QUATRIÈME - 1re LIVRAISON

PROCÈS DE MICHEL SERVET

GENÈVE

JOHN JULLIEN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PLACE DU BOURG-DE-FOUR, 32

1877

I

PROCÈS DE MICHEL SERVET.

La tragique destinée de Servet a de bonne heure exercé sur les esprits une très-vive attraction, qui s'est traduite par l'éclosion d'une littérature abondante.

Des mentions plus ou moins explicites relatives au procès de Servet se rencontrent dans divers écrivains au seizième et au dix-septième siècle. Au dix-huitième siècle, le tardif et laborieux avénement des principes de la liberté de conscience ayant porté la curiosité publique sur un des épisodes les plus saillants de l'âge de l'intolérance, on vit paraître des expositions circonstanciées du procès de Servet et des événements qui s'y rattachent. La première de ces relations, publiée à la fois en français et en anglais, est due au ministre Michel de la Roche. Plus tard, en 1748 et en 1750, le prof. Mosheim publia en allemand l'Histoire du célèbre médecin espagnol Michel Servet; cet ouvrage, fruit de recherches impartiales et approfondies, embrasse toute la carrière de

l'hérésiarque. Vers le même temps, l'abbé d'Artigny faisait connaître d'après les documents officiels le procès intenté à Vienne à Servet et Armand de la Chapelle, pasteur à la Haye, prenait la plume pour défendre la mémoire de Calvin contre quelques-unes des inculpations qui ressortaient de la publication de Mosheim.

De nos jours, l'intérêt pour Servet ne s'est point ralenti. En 1839, Trechsel, pasteur bernois, a fait du docteur espagnol le centre d'une remarquable étude historico-théologique intitulée: Michel Servet et ses devanciers. — En 1841, notre compatriote Albert Rilliet a inséré, dans le troisième volume des Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, une Relation du procès criminel intenté à Genève contre Michel Servet; ce mémoire, dans lequel l'auteur a pris essentiellement pour guide les actes originaux de la procédure conservés aux archives de Genève, se distingue par la connaissance exacte des institutions politiques et judiciaires de Genève et par le soin avec lequel les incidents du procès sont mis en rapport avec les circonstances dans lesquelles se trouvait la République. — En 1848, Emile Saisset consacrait dans la Revue des Deux-Mondes, aux doctrines et au procès de Servet, deux articles riches en intéressants aperçus. - Dès lors, les éditeurs strasbourgeois des œuvres de Calvin ont complété ces sources d'informations en publiant, en 1870, dans leur huitième volume, le texte des actes du procès de M. Servet, et en ajoutant à ce document

les lettres de Servet à Calvin, ainsi que le mémoire publié par Calvin, en 1554, sous le titre de Défense de la foi orthodoxe au sujet de la sainte Trinité contre les prodigieuses erreurs de M. Servet. — Ce n'est pas encore tout; un nouveau champion vient de s'élancer dans la lice en la personne du licencié en théologie Tollin qui, cette année même, a publié à Berlin l'introduction et un premier chapitre d'un ouvrage qu'il annonce comme devant être très-développé et renfermer des renseignements nouveaux. Notons enfin que de nombreux historiens, tels que Gautier dans son histoire manuscrite de Genève, Drelincourt, Ruchat, Senebier, Vulliemin, Henry, Stähelin, Polenz, Galiffe, Gaberel, Bungener, ont été amenés à s'occuper du démêlé de Calvin avec Servet.

Les secours ne nous manquaient donc pas pour aborder à notre tour le sujet de Servet. Aussi nous sommes-nous demandé si, en présence de cette accumulation de renseignements, nous ne faisions pas une œuvre inutile. Mais, ayant réfléchi que tous les travaux antérieurs ne sont pas facilement accessibles aux lecteurs français, persuadé aussi que la comparaison attentive des nombreux documents compulsés par nous, nous avait permis de projeter un jour nouveau sur quelques-uns des incidents de ce drame, nous nous sommes déterminé à refaire après tant d'autres l'histoire de Servet.

Servet n'était point, comme Bolsec, un personnage peu connu cherchant à se faire un nom en rompant une lance avec le théologien le plus considéré de son époque; nous rencontrons en lui le représentant convaincu d'idées mûries par le lent travail de la réflexion.

Michel Servet était né à Villeneuve, en Aragon, en 1509, l'année même où Calvin, son futur rival, voyait le jour dans une cité de Picardie. Envoyé en 1528 à l'Université de Toulouse pour étudier le droit, il se sentit vivement attiré par les problèmes religieux qui agitaient alors l'élite de la chrétienté, et se livra à une étude attentive de la Bible et des Pères apostoliques. Rien n'indique qu'il ait lutté longtemps contre l'influence des croyances religieuses dans lesquelles il avait été élevé, et tout porte à croire que la nature de son esprit éminemment spéculatif l'emporta promptement bien au delà du légalisme tout extérieur et cérémoniel qui prévalait dans l'Eglise romaine de son temps. 1 «Les Espagnols, écrivit-il plus tard, sont de tous les mortels les plus superstitieux dans les choses religieuses, » et cette opinion qu'il avait de ses compatriotes le détermina vraisemblablement à renoncer pour toujours à son pays natal.

Lorsque Servet apparaît aux yeux de l'historien, il nage déjà résolument, se confiant au courant qui

^{&#}x27;Servet persista jusqu'à la fin de sa carrière dans l'antipathie que lui avait inspirée la Rome des pontifes. Dans sa Restitution, il l'apostrophe en ces termes: « O bestiam bestiarum sceleratissimam, meretricum impudentissimam! Pulchrè meretricem hanc sacram describit Esaiss, cap. 47. »